



-CONGREGATIO
PRO INSTITUTIS VITAE CONSECRATAE
ET SOCIETATIBUS VITAE APOSTOLICAE

Prot. n. I.s. 4692/97

DECRET

«Tous les fidèles du Christ, quel que soit leur état ou leur rang, sont appelés à la plénitude de la vie chrétienne et à la perfection de la charité ». LG 40

Les voies de la sainteté sont multiples et adaptées à la vocation de chacun. Elles exigent une vraie pédagogie qui intègre aux richesses de la proposition adressée à tous les formes traditionnelles d'aide personnelle et de groupe, et les formes plus récentes apportées par les associations et par les mouvements reconnus par l'Église. (cf NMI 31)

A partir de 1970, lorsque l'Institut séculier sacerdotal du Cœur de Jésus commença à partager son charisme avec d'autres fidèles, se constitua un groupe accueillant hommes et femmes, célibataires et personnes mariées, laïcs et ministres ordonnés, tous désireux d'un chemin particulier de sanctification, convaincus que de la mise en valeur des divers états de vie jaillirait une fécondité apostolique.

Le 2 février 1996 l'Archevêque de Cambrai, Monseigneur Delaporte, érigeait donc l'association dénommée provisoirement « Institut tous états de vie » formée de fidèles voulant vivre plus parfaitement la vie évangélique dans l'esprit du Père Pierre-Joseph Picot de Clorivière en lien avec l'Institut séculier sacerdotal du Cœur de Jésus.

Le 30 avril 1997 Monseigneur Delaporte présentait la demande officielle d'approbation pontificale de cette Association qui avait changé son nom en « Société de Vie Évangélique du Cœur de Jésus ». Cette demande était réitérée, le 3 juillet 2001, par son successeur, Monseigneur François Garnier.

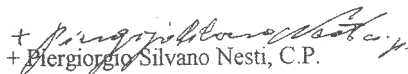
Après un examen approfondi de toute la documentation présentée et un discernement attentif des étapes franchies par l'Association depuis sa naissance jusqu'à aujourd'hui, cette Congrégation pour les Instituts de vie consacrée et les Sociétés de vie apostolique approuve la *Société de Vie Évangélique du Cœur de Jésus* comme Association de droit pontifical, reliée au sens du canon 725 à l'Institut séculier des Prêtres du Cœur de Jésus.

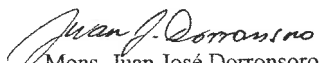
Le Dicastère, en outre, approuve et confirme le texte des Statuts rédigés en langue française avec les modifications jointes au présent décret.

Il souhaite que la spiritualité de communion, fondement de l'Association, soit «épiphanie de l'amour de Dieu» dans le monde et dynamise la mission sur les nouvelles frontières de l'évangélisation et du service de tout homme.

Nonobstant toutes choses contraires.

Du Vatican, le 6 août 2002.
Fête de la Transfiguration du Seigneur.

+ 
+ Piergiorgio Silvano Nesti, C.P.
Secrétaire


Mons. Juan José Dorronsoro
Sous-Secrétaire